

ARRETE N° 22_2024

O B J E T : Arrêté municipal autorisant un commerçant (camion de pizzas) à occuper le domaine public lors de la brocante / vide-greniers le dimanche 26 mai 2024 organisée par l'APE des écoles

Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU l'arrêté n°20_2024 du 14 mai 2024 autorisant l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Châteauneuf-Val-Saint-Donat et Aubignosc à organiser une brocante / vide grenier le dimanche 26 mai 2024,

VU la requête présentée par l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Châteauneuf-Val-Saint-Donat et Aubignosc, 475 chemin du Clos de l'Ane, 04200 Châteauneuf Val Saint Donat, représentée par sa présidente Madame Sophie KASPARIAN, en date du 14 mai 2024, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal par un camion à pizzas, en vue d'exercer son commerce,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Un camion à pizzas est autorisé à occuper le terrain communal dit « Le Stade » le dimanche 26 mai 2024 de 05h00 à 17h00 lors de la brocante / vide-greniers organisée par l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Châteauneuf-Val-Saint-Donat et Aubignosc, en vue d'exercer son commerce.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et recevable.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, L'Association des Parents d'Elèves des écoles de Châteauneuf-Val-Saint-Donat et Aubignosc, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Forcalquier, à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Peyruis et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Château Arnoux / Les Mées

Fait à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT le, 14 mai 2024

Le Maire,
Frédéric DRAC

